



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 14 novembre 2025, 19 h 30 à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Potvin.

Sont présents :

Madame Sonia Carrier
Madame Mylène Gougeon
Madame Chantal Gillespie
Monsieur Éric Sigouin
Monsieur Éric Drouin
Monsieur David Cadieux

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue de la mairesse.

1.1 Ouverture de la séance.

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

1.4 Nomination – Maire suppléant et substitut au Conseil des maires de la MRC de Papineau.

1.5 Autorisation – Signataires autorisés – Institution financière.

1.6 Autorisation – Changement de nom au registre des entreprises.

1.7 Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en matière d'accès à l'information.

1.8 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2026.

1.9 Nomination des membres des comités du Conseil municipal.

1.10 Déclaration des intérêts pécuniaires.

1.11 Autorisation – Formation des élus municipaux.

1.12 Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2025-2026.

1.13 Reconnaissance des employés.

1.14 Demandes de subvention – Emploi été Canada 2026.

1.15 Appui à la Maison d'hébergement Pour Elles des deux Vallées.

1.16 Publicité dans le programme souvenir de l'organisme « Le chœur de Pom ».

1.17 Demande de suivi approfondi et appui concernant les travaux sur la route 315.

1.18 Autorisation – Modification du dépôt de la programmation pour le Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs.

2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.

2.3 Club des petits déjeuners – École primaire Adrien-Guillaume.



No de résolution
ou annotation

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **GESTION FINANCIÈRE**
 - 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
 - 4.2 Autorisation – Paiement des versements du contrat de services de déneigement rendus par 9147-9279 Québec inc. (Épurisol).
5. **COMMUNICATIONS**
 - 5.1 Mot de la mairesse – résumé des rencontres et de la participation à des comités.
6. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**
 - 6.1 Délais supplémentaires pour la négociation de la signature de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence avec la Municipalité de Chénéville.
7. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
 - 7.1 Permanence du directeur adjoint des travaux publics, voirie et CDMR, opérateur et chauffeur.
8. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**
 - 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
10. **ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**
 - 10.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**
 - 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
12. **DIVERS**
 - 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **CONSEIL**

La mairesse, madame Sylvie Potvin souhaite la bienvenue aux citoyens présents et informe que la séance du Conseil à laquelle ils assistent fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité. Elle rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du Conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du Conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. La captation vidéo débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci.

Il y a environ vingt (20) personnes qui assistent à la séance.



No de résolution
ou annotation

1.1

316-11-2025
Ouverture de la séance

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu

D'ouvrir la séance à 19 h 33.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

317-11-2025
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

318-11-2025
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT l'élection d'un nouveau Conseil le 2 novembre 2025 et qu'aucun des membres élu n'étaient présents lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 à titre de conseiller;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 1^{er} octobre 2025 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

319-11-2025
Nomination – Maire suppléant et substitut au Conseil des maires de la MRC de Papineau

CONSIDÉRANT l'élection d'un nouveau Conseil le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir de la mairesse ou de vacance de son poste, la mairesse de la municipalité locale est remplacée au Conseil de la MRC par un substitut, que le Conseil de la Municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon nomme le conseiller, monsieur Éric Drouin, à titre de maire suppléant et substitut au Conseil de la MRC de Papineau.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

320-11-2025

Autorisation – Signataires autorisés – Institution financière

CONSIDÉRANT le changement d'élus municipaux à la suite des élections municipales du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation et du Lièvre afin d'autoriser les signataires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu

QUE le Conseil autorise les personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Lac-Simon pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Petite-Nation et du Lièvre à compter du 7 novembre 2025 :

- Madame Sylvie Potvin, mairesse, OU
- Monsieur Éric Drouin, maire suppléant

CONJOINTEMENT AVEC :

- Madame Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière, OU
- Madame Jade St-Amour, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Lac-Simon, pour tous les comptes détenus par celle-ci;

QUE le Conseil autorise madame Marie-Pier Lalonde Girard à agir en tant qu'administratrice principale du service en ligne d'AccèsD Affaires;

QUE la présente résolution abroge toutes les résolutions antérieures en lien avec les anciens signataires.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

321-11-2025

Autorisation – Changement de nom au registre des entreprises.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les informations inscrites au registre des entreprises à la suite des élections municipales du 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu

QUE le Conseil autorise la directrice générale, madame Marie-Pier Lalonde Girard à faire le changement de nom au registre des entreprises afin d'inscrire le nom de madame Sylvie Potvin à titre de mairesse.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.7

322-11-2025

Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en matière d'accès à l'information

CONSIDÉRANT QUE la mairesse d'une municipalité est la plus haute autorité de l'organisme et qu'elle est la responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse, madame Sylvie Potvin, désire déléguer ses fonctions à madame Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Mylène Gougeon

Et résolu

QUE la mairesse, madame Sylvie Potvin nomme madame Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de la Municipalité de Lac-Simon;

QUE ce Conseil prend acte de la délégation, le tout en conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8

323-11-2025

Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec* le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année suivante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Éric Drouin

Et résolu

QUE ce Conseil adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026;

MOIS	DATE	HEURE
Janvier 2026	9 janvier	19 h 00
Février 2026	6 février	19 h 00
Mars 2026	6 mars	19 h 00
Avril 2026	10 avril	19 h 00
Mai 2026	1 ^{er} mai	19 h 00
Juin 2026	5 juin	19 h 00
Juillet 2026	3 juillet	19 h 00
Août 2026	7 août	19 h 00
Septembre 2026	4 septembre	19 h 00
Octobre 2026	2 octobre	19 h 00
Novembre 2026	6 novembre	19 h 00
Décembre 2026	4 décembre	19 h 00

ET QU'un avis public soit affiché aux deux endroits prévus ainsi que publié sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.9

324-11-2025

Nomination des membres des comités du Conseil municipal

Conformément à l'article 82 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les intentions du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Sylvie Potvin
Et résolu

QUE ce Conseil nomme les comités suivants et leurs responsables à partir de ce jour :

COMITÉS DU CONSEIL

Comités	Responsables
Administration générale et ressources humaines	Chantal Gillespie / Éric Drouin
Finances	David Cadieux / Sonia Carrier
Sécurité publique	Éric Drouin / David Cadieux
Travaux publics Hygiène du milieu	Sonia Carrier / Mylène Gougeon
Environnement Citoyens des îles	Mylène Gougeon / Éric Drouin
Aménagement et Urbanisme	Éric Sigouin / Sonia Carrier
Loisirs <ul style="list-style-type: none">- Parc de l'Amitié- Parc du Dragon- Vélo- Plage- Patinoire- Glissade- Ski de fond- Sentiers- Piste cyclable- Vélo de montagne	David Cadieux / Chantal Gillespie
Culture et événements <ul style="list-style-type: none">- Traversée du lac Simon- Noël des enfants- Pâques- Fête nationale du Québec- Fête du Canada- Conférences- Halloween- Mycologie	Sonia Carrier / Mylène Gougeon
Bibliothèque	Chantal Gillespie
Transport Adapté et collectif de Papineau	David Cadieux
Alliance des municipalités Petite-Nation Nord	Mylène Gougeon

Madame Sylvie Potvin, mairesse, est membre d'office à tous les comités.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.10

Déclaration des intérêts pécuniaires

La directrice générale et greffière-trésorière a transmis à tous les élus un formulaire pour la déclaration des intérêts pécuniaires qu'ils doivent déposer annuellement.

Elle indique que tous les élus ont déposé le formulaire dûment rempli.

Mairesse – Madame Sylvie Potvin
Siège # 1 – Madame Sonia Carrier
Siège # 2 – Madame Mylène Gougeon
Siège # 3 – Madame Chantal Gillespie
Siège # 4 – Monsieur Éric Sigouin
Siège # 5 – Monsieur Éric Drouin
Siège # 6 – Monsieur David Cadieux

ET ont déposé leurs déclarations, conformément à la Loi.

1.11

325-11-2025

Autorisation – Formation des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE les élections ont eu lieu le 2 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux doivent suivre deux formations obligatoires en vertu de la Loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

QUE le Conseil autorise la participation de tous les membres du Conseil aux formations obligatoires;

QUE les frais relatifs à cette formation soient imputés au poste budgétaire 02-11000-454.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.12

326-11-2025

Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2025-2026

CONSIDÉRANT l'arrivée de la période des fêtes 2025-2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir la période durant laquelle les bureaux seront fermés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

QUE le Conseil autorise la fermeture des bureaux de la Municipalité du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclusivement;

QUE les employés permanents prennent à même leurs congés, les jours requis, pour combler la période indiquée;

QUE l'information indiquant la période de fermeture soit affichée dans les endroits prévus ainsi que publiée sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.13

327-11-2025 Reconnaissance des employés

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désirent souligner la reconnaissance des employés municipaux pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire organiser un souper et une soirée de reconnaissance pour les employés municipaux le samedi 13 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

QUE le Conseil autorise une dépense approximative de 8 000 \$, plus les taxes applicables pour le souper et la soirée de reconnaissance aux employés et que cette somme soit prise à même le poste budgétaire 02-11000-493;

ADOPTÉE à l'unanimité

1.14

328-11-2025 Demandes de subvention – Emploi été Canada 2026

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada 2026 permet de présenter des demandes pour des emplois temporaires qui répondent à des besoins ponctuels, tout en offrant une expérience de travail intéressante pour les étudiants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Marie-Pier Lalonde Girard, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme placement Emploi été Canada 2026;

QUE cette demande soit pour six postes, dont un étudiant au mini-putt, deux étudiants au service des Travaux publics ainsi que trois étudiants agissant à titre de sauveteurs.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.15

329-11-2025 Appui à la Maison d'hébergement Pour Elles des deux Vallées

CONSIDÉRANT QUE la Maison d'hébergement Pour Elles des deux Vallées est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'offrir des services d'aide et d'hébergement sécuritaires et confidentiels aux femmes victimes de violence conjugale ainsi qu'à leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE les buts et objectifs de la Maison incluent, notamment :

- opérer et administrer une ressource d'hébergement pour femmes victimes de violence et leurs enfants;
- promouvoir et protéger les intérêts économiques, sociaux et familiaux des femmes victimes de violence et leurs enfants;
- informer et sensibiliser la population à la problématique de la violence faite aux femmes;
- développer un volet prévention pour diminuer la violence faite aux femmes;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la violence conjugale demeure une problématique significative tant sur le plan social que familial et que l'intervention d'organismes d'hébergement et de soutien contribue à la sécurité et au bien-être des victimes et de leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon reconnaît l'importance d'appuyer les ressources communautaires qui œuvrent en ce sens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon exprime son appui à la Maison d'hébergement Pour Elles des deux Vallées dans la poursuite de sa mission;

QUE le Conseil s'engage à favoriser toute collaboration pertinente entre la Municipalité et la Maison d'hébergement Pour Elles des deux Vallées;

QUE le Conseil invite les divers paliers de gouvernements et les citoyens à s'associer à cet effort collectif de lutte contre la violence faite aux femmes et à leurs enfants;

ADOPTÉE à l'unanimité

1.16

330-11-2025
Publicité dans le programme souvenir de l'organisme « Le chœur de Pom »

CONSIDÉRANT la demande présentée par le chœur de chant « Le chœur de Pom »;

Il est proposé par Madame Mylène Gougeon
Et résolu

QUE le Conseil autorise une dépense de 35 \$ pour la publication d'une annonce dans le programme souvenir de l'organisme « Le chœur de Pom »;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.17

331-11-2025
Demande de suivi approfondi et appui concernant les travaux sur la route 315

CONSIDÉRANT la résolution numéro 290-10-2024 concernant une demande de suivi à la Commission des transports de la MRC de Papineau sur l'état des travaux de la route 315

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la Municipalité de Lac-Simon n'a reçu aucune nouvelle information en lien avec ce dossier à la suite de cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont sur pause depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT les nombreuses préoccupations et demandes d'information adressées à la Municipalité de Lac-Simon par les citoyens relativement à l'avancement, aux délais et aux impacts des travaux effectués sur la route 315;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'information concernant ces travaux nuit à la capacité de la Municipalité de répondre adéquatement aux interrogations du public et d'assurer une communication transparente;

CONSIDÉRANT l'importance de la route 315 comme axe routier régional essentiel à la mobilité des résidents, des travailleurs, des services d'urgence et des visiteurs;

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité routière liés aux travaux en cours, aux ralentissements, à la signalisation temporaire souvent non fonctionnelle et aux conditions de circulation dans les secteurs avoisinants;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon souhaite obtenir des informations officielles afin, entre autres, d'assurer une gestion efficace des communications publiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Éric Drouin
Et résolu

QUE la Municipalité de Lac-Simon demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'effectuer un suivi approfondi afin d'obtenir un rapport complet portant sur :

- l'état actuel des travaux sur la route 315;
- l'échéancier révisé, incluant les phases restantes du projet;
- les impacts anticipés pour les usagers et les municipalités environnantes;
- les mesures de sécurité routière et de signalisation prévues durant les travaux;
- les stratégies d'atténuation des nuisances et des perturbations;
- la date cible pour un retour à une circulation normale.

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon demande l'appui des municipalités avoisinantes, de la MRC de Papineau, du ministre responsable de la région de l'Outaouais et député de la circonscription de Papineau, monsieur Mathieu Lacombe ainsi que du député fédéral d'Argenteuil - La Petite-Nation, monsieur Stéphane Lauzon afin qu'ils soutiennent la démarche entreprise par la Municipalité de Lac-Simon et contribuent à l'obtention rapide de l'ensemble des informations nécessaires;

ADOPTÉE à l'unanimité

1.18

332-11-2025

Autorisation – Modification du dépôt de la programmation pour le Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation la contribution gouvernementale à recevoir en lien avec ce Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la résolution numéro 80-03-2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer une programmation révisée à la suite des résultats d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu

QUE par la présente résolution, le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard à déposer une nouvelle programmation en lien avec le programme de la TECQ 2024-2028 dans le cadre de la réfection du chemin du Tour-du-Lac.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

2. **DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois d'octobre ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance a été déposé pour le mois d'octobre.

2.3

333-11-2025

Autorisation pour deux employées qui font du bénévolat aux petits déjeuners à l'école primaire Adrien-Guillaume de Chénéville

CONSIDÉRANT l'élection d'un nouveau Conseil le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les intentions de ce Conseil en lien avec la résolution numéro 95-03-2024 concernant le remboursement de deux employées qui effectuent du bénévolat au petits déjeuners de l'école primaire Adrien-Guillaume de Chénéville;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

QUE le Conseil autorise la reconduction de la résolution numéro 95-03-2024 afin de pallier l'arrivée tardive des employées numéros 02-0026 et 02-0034 pour le temps donné au Club des petits déjeuners de l'école primaire Adrien-Guillaume de Chénéville.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)**

Madame la mairesse propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. **GESTION FINANCIÈRE**

4.1

334-11-2025

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois d'octobre, totalisant la somme de 19 388,52 \$ et portant les numéros 18939 à 18972;
- Dépôts directs totalisant la somme de 328 673,71 \$;
- Prélèvements totalisant la somme de 329 305,58 \$;
- Salaires des employés pour la période du 21 septembre 2025 au 1^{er} novembre 2025, pour un montant total de 245 363,30 \$;
- Rémunération des élus pour les mois de septembre et octobre 2025 pour un montant total de 20 228,86 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

4.2

335-11-2025

Autorisation – Paiement des versements du contrat de services de déneigement rendus par 9147-9279 Québec inc. (Épursol)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 206-06-2024 – Octroi – Contrat de déneigement 2024-2027;

CONSIDÉRANT la réception de la facture d'Épursol portant le numéro 121696 au montant de 108 839,50 \$ plus les taxes applicables, datée du 10 novembre 2025 pour la 1^{re} tranche du déneigement 2025-2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le 1^{er} versement ainsi que les quatre versements égaux suivants au montant de 108 839,50 \$, plus les taxes applicables payables au plus tard le 15 janvier 2026, le 15 février 2026, le 15 mars 2026 et le 15 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Mylène Gougeon
Et résolu

QUE le Conseil autorise le paiement du 1^{er} versement à la compagnie Épursol au montant de 108 839,50 \$, plus les taxes applicables ainsi que les quatre versements égaux suivants au montant de 108 839,50 \$, plus les taxes applicables payables au plus tard le 15 janvier 2026, le 15 février 2026, le 15 mars 2026 et le 15 avril 2026;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-33000-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 512-2020, madame Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot de la mairesse – résumé des rencontres et de la participation à des comités

Madame Sylvie Potvin, mairesse remercie monsieur Descoeurs ainsi que le précédent Conseil pour leurs années d'implications en tant qu'élus municipaux. Elle remercie par le fait même tous les employés qui ont travaillé lors des élections du 2 novembre dernier. Par la suite, madame la mairesse mentionne que l'assermentation des nouveaux élus a eu lieu le vendredi précédent et que comme ça ne fait que 7 jours, les élus n'ont pas toujours les réponses aux questions des citoyens, mais en prenant compte des divers dossiers ils seront en mesure d'y répondre prochainement. De plus, la directrice générale est aussi là pour les seconder. Ensuite, cette dernière mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec l'Alliance des Municipalités Petite-Nation Nord le mardi 11 novembre pour le projet minier la Loutre afin de faire la rétrospective des actions qui ont été posées à la suite du référendum le 31 août 2025. À cette rencontre, les cinq municipalités qui font parties de l'Alliance étaient présentes et ont reçues l'information que de l'exploration sera effectuée par Lomiko, près du Lac-des-Plages du 23 novembre 2025 au 23 février 2026. De plus, un surveillant a été engagé par l'Alliance et payé par Lomiko afin d'assurer une présence sur place lors de certaines explorations dans le but de vérifier le processus avec l'assistance de Lomiko. En outre, les nuisances seront inscrites dans un recueil afin d'en faire la présentation advenant que le dossier soit transmis au Bureau des audiences publics (B.A.P.). Madame Potvin mentionne par la suite qu'un budget de 15 000 \$ sera alloué et voté prochainement afin de supporter l'Alliance dans les démarches. Elle termine en mentionnant que la fissure sous le barrage sera réparée d'ici les prochaines semaines et la firme CIMA+ supervisera les travaux.



No de résolution
ou annotation

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

336-11-2025

Délais supplémentaires pour la négociation de la signature de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence avec la Municipalité de Chénéville

CONSIDÉRANT la résolution numéro 279-09-2024 concernant l'entente intermunicipale avec le Service de sécurité incendie de Chénéville;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente pour les années 2026, 2027 et 2028 devaient être signé au plus tard le 31 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette entente se termine le 31 décembre 2025 et qu'aucun renouvellement d'entente n'est signé à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de négocier et préciser certaines informations relatives à l'entente, et ce, de la part des deux parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Éric Drouin
Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise un délai supplémentaire à la négociation pour la signature de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence avec la Municipalité de Chénéville jusqu'au 31 janvier 2026;

QUE par la présente la Municipalité de Lac-Simon poursuivre la protection contre l'incendie sur le territoire de la Municipalité de Chénéville jusqu'au 31 janvier 2026;

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

337-11-2025

Permanence du directeur adjoint des travaux publics, voirie et CDMR, opérateur et chauffeur

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 03-0065 est à l'emploi de la Municipalité de Lac-Simon à titre de directeur adjoint des travaux publics, voirie et CDMR, opérateur et chauffeur depuis le 20 mai 2025;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur des Travaux publics de lui donner sa permanence;

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

QUE le Conseil accorde à l'employé numéro 03-0065 sa permanence à titre de directeur adjoint des travaux publics, voirie et CDMR, opérateur et chauffeur au Service des Travaux publics à partir du 20 novembre 2025;

ET QU'IL bénéficie des avantages sociaux et conditions prévus dans le manuel de la Politique de ressources humaines.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Aucun dossier à l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1

338-11-2025

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 20 h 46.

ADOPTÉE à l'unanimité

Sylvie Potvin
Mairesse

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et
greffière-trésorière